

J'ai dirigé la délégation canadienne à la réunion du GATT, et j'ai été impressionné par le degré auquel la coopération dans d'autres domaines a permis à des pays ayant des intérêts différents de collaborer au lancement de la nouvelle ronde.

Il est toujours risqué de mentionner explicitement un ou plusieurs pays dans des négociations internationales, mais je pense que le succès de la rencontre en Uruguay s'expliquait partiellement par l'esprit de coopération que les nations de l'ASEAN ont donné à leur dialogue annuel. Il est certain que notre habitude de collaborer directement avec l'ASEAN nous a tous aidés à faire des progrès dans les domaines de l'agriculture et des services.

Le Canada cherche pour sa part à assouplir les règles touchant le commerce et l'investissement. Certains d'entre vous ont entendu parler de l'Agence canadienne d'examen de l'investissement étranger et se réjouiront avec nous de sa disparition. Pour démontrer l'influence qu'exerce concrètement une politique, l'investissement étranger au Canada a atteint 4,7 milliards \$ dans les six premiers mois de 1986 comparativement à 5,4 milliards \$ pendant toute l'année 1985. On a donc bien compris que nous avons réduit sensiblement nos limites à l'investissement étranger.

En matière de commerce, nous avons entamé des négociations avec notre plus important partenaire commercial, les États-Unis, pour tenter d'obtenir une libéralisation des échanges entre nos deux pays. Ce même esprit nous mène à jouer un rôle actif dans les nouvelles négociations du GATT et, bien sûr, tout arrangement entre le Canada et les États-Unis sera pleinement conforme à nos obligations envers le GATT. L'histoire nous enseigne qu'une bonne négociation commerciale entre le Canada et les États-Unis peut sensiblement renforcer le GATT.

Il y a cinquante ans, les États-Unis vivaient une phase protectionniste. La loi Smoot-Hawley était adoptée, et une politique américaine insulaire plongeait le monde dans la dépression. Cette tendance destructrice a été brisée par un accord bilatéral conclu entre nos deux pays en 1938. C'était le commencement d'une libéralisation de notre commerce bilatéral. Cet accord a jeté les fondements du GATT, tout comme un nouvel accord entre le Canada et les États-Unis pourrait aider à enrayer cette nouvelle vague d'isolationnisme américain et favoriser par conséquent le développement d'un système commercial mondial plus libéral.